

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, LE VACON.

Date de convocation

20 juin 2019

A l'exception de : Madame HUCHET et Madame JARDIN.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du
Conseil Municipal*

26 JUIN 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 31

**40/ BEACH RUGBY ET BEACH GOLF 2019 – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LE RUGBY CLUB DU PAYS BLANC ET LA VILLE DE
PORNICHE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

Le Rugby Club du Pays Blanc organise la 9^{ème} édition du Beach Rugby les vendredi 9 et samedi 10 août 2019. Il organise également une initiation au Beach Golf les dimanche 11 et lundi 12 août 2019.

Par délibération n°18.12.10 en date du 19 décembre 2018, la Ville a alloué une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Rugby Club du Pays Blanc. Pour cet événement, la Ville prend également en charge un appui logistique ainsi que la fourniture de différents matériels.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre le Rugby Club du Pays Blanc et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la délibération n°18.12.10 du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 adoptant les subventions aux associations,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative – jeunesse – sports en date du 19 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Rugby Club du Pays Blanc et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.